

SYNTHESE DOCUMENTAIRE :



> Comment évaluer des politiques municipales de lutte contre les discriminations ?

Indicateurs pour l'évaluation des politiques municipales visant à contrer le racisme et la discrimination : rapport présenté à l'Unesco / Jean-Claude Icart, Micheline Labelle et Rachad Antonius, CRIEC-UQAM, février 2005 – 83 p.

Contexte :

Ce rapport a été publié dans le cadre de l'action de l'UNESCO sur la promotion des politiques antidiscriminatoires dans les villes.

En partant de l'examen de quelques politiques municipales* de gestion de la diversité ethnoculturelle et de lutte contre le racisme et la discrimination, ce rapport a pour objectif de doter les villes souhaitant mettre en place des politiques visant à lutter contre le racisme et les discriminations d'outils permettant d'évaluer, en termes quantitatifs et/ou qualitatifs, les résultats de leurs actions. La méthode présentée dans ce rapport propose une grille d'analyse des actions des villes, permettant en suivant d'établir deux types d'indicateurs : ceux qui évaluent les politiques et actions effectivement mises en place sur un territoire, et ceux qui mesurent les résultats, l'impact, de ces actions sur le même territoire.

- *Montréal, Toronto, Saskatoon, Vancouver, Boston et Stockholm*

Ce que l'on peut retenir de ce rapport :

Quelques définitions préliminaires
<p>Indicateurs : « Les indicateurs sont des mesures observables qui permettent d'évaluer un aspect d'une situation complexe en la découpant en éléments constitutifs, plus faciles à appréhender. [...] ils ne constituent pas des mesures objectives mais reflètent des valeurs et des perceptions qui sont le fondement de leur conceptualisation. »</p> <p>Racisme : « Le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression ou des privilèges »</p> <p>Discrimination raciale : « Toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique . »</p>
1/ Toute construction d'indicateurs doit se fonder sur une approche conceptuelle claire et explicite
<p>« Toute initiative municipale devra d'abord identifier le racisme sur son territoire et le nommer comme tel. Il faudra décider de la place exacte de la lutte contre le racisme dans une politique globale de « gestion de la diversité ». »</p> <p>Le système d'indicateurs mis en place doit permettre de mesurer dans un premier temps l'efficacité des actions entreprises pour contrer le racisme et la discrimination, et dans un deuxième temps l'impact de ces mesures sur les situations concrètes de racisme et de discrimination.</p>
2/ Les publics cibles des politiques publiques varient d'une ville à l'autre
<p>Il peut s'agir de publics cibles distingués par :</p> <ul style="list-style-type: none">- leurs phénotypes (couleur, apparence)- leurs caractéristiques culturelles (ethnicité, langue, culture, religion)- leur durée (immigration récente versus ancienne) <p>Sachant que les villes ne distinguent pas toujours entre ces divers motifs. La catégorisation des publics cibles se pose donc, qui doit être adaptée au contexte, complexe, local.</p>

3/ Les sources de données statistiques

Les sources de la collecte des données socio-économiques qui permettent d'évaluer le racisme et la discrimination sont les suivantes :

- les données produites par les agences nationales de statistiques : elles nécessitent la création au sein des municipalités de capacités institutionnelles pour faire le suivi des données et leur interprétation ;
- les statistiques administratives des villes et des agences municipales;
- la tenue d'enquêtes plus qualitatives sur le territoire

4/ Etablissement d'une grille d'analyse des politiques

Les initiatives prises par les villes peuvent être analysées selon un prisme à trois dimensions :

- la ville comme *organisation* : il s'agit des mesures prises au sein de la municipalité (composition, fonctionnement, formation, services, ...)
- la ville comme *communauté* : il s'agit des actions de soutien à la vie de la cité : financement d'initiatives, événements, partenariats...
- la ville et *l'ordre public* : il s'agit des actions visant à maintenir l'ordre public et garantir la sécurité des individus

5/ Etablissement d'indicateurs

On distingue :

- les **indicateurs de mise en oeuvre** – bilan des produits obtenus par la mise en place des outils, programmes, politiques et divers moyens d'actions (moyens mobilisés, efficacité...)
- les **indicateurs de résultats** - mesurant l'impact concret des mesures, leur incidence sur l'état de la discrimination due au racisme. Les indicateurs de résultat sont construits à partir de la comparaison des indicateurs socio-économiques, qui mettent en lumière les inégalités.

Le nombre d'indicateurs socio-économiques mobilisables est très grand, mais il est conseillé ici d'en adopter un petit nombre, couvrant les domaines suivants, qui sont en lien avec le racisme et la discrimination:

- la pauvreté et le taux de chômage
- la ségrégation résidentielle
- l'ordre public (actes racistes et infractions)
- l'éducation
- l'administration municipale (« la ville en tant qu'exemple »)

(cf. tableaux synthétiques)

6/ 3 étapes pour développer une politique de lutte contre les discriminations

L'identification de ces 3 étapes permet de définir des indicateurs appropriés :

Etape 1 : Collecte des données – permettra d'établir des comparaisons pour mesurer l'impact des politiques mises en oeuvre

Cette étape « nécessite d'accepter, en dépit d'objections égalitaristes et non différentialistes, de mettre à jour l'état de la situation des minorités sur le terrain de la ville, de procéder à la cueillette de données empiriques qui permettront de prendre des mesures synthétiques des déficits économiques, politiques et culturels que vivent certains groupes ou catégories vulnérables et racisées de la population ».

Etape 2 : Conception et mise en oeuvre de politiques

Etape 3 : Evaluation de l'impact des politiques mises en place > définition d'indicateurs de résultats.

Conclusion :

Le rapport conclut que la meilleure évaluation de l'efficacité des politiques mises en place pour combattre le racisme est la diminution des inégalités et de la discrimination sur ce territoire. Les inégalités socio-économiques découlent de processus historiques et de politiques qui dépassent les domaines de compétence des villes. Mais les actions correctives et régulatrices mises en oeuvre par les villes peuvent en atténuer les effets négatifs sur le territoire.